

Désignation de l'entreprise		9 VIES										Néant *					
Adresse de l'entreprise		7 Rue NEUVE DES BOULETS 75011 PARIS															
SIRET		8 2 2 0 5 6 8 6 7															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le 2024-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014	3 500	016	3 500										
	Immobilisations corporelles *			028	44 161	030	7 303		36 858								
	Immobilisations financières * (1)			040		042											
	Total I (5)			044	47 661	048	10 803		36 858								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052										
		Marchandises *			060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066											
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	42	070		42									
			Autres * (3)	072		074											
	Valeurs mobilières de placement			080		082											
	Disponibilités			084	4 732	086		4 732									
	Charges constatées d'avance *			092		094											
Total II			096	4 774	098		4 774										
Total général (I + II)				110	52 435	112	10 803		41 631								
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				7 000									
	Écarts de réévaluation			124													
	Réserve légale			126													
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132										
	Report à nouveau			134			(70)										
	Résultat de l'exercice			136			5 888										
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142			12 819										
Provisions pour risques et charges			Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			1 357										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			777										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		)	172 956										
	Comptes courants d'associés			173			25 723										
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176			28 813										
Total général (I + II + III)				180			41 631										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	☒
Chiffre d'affaires	13 505
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	5 683
Capital entièrement libéré	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☒

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	6 740
Total des Réintégrations	852
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	1 057
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	5 683

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	5 683	15	852
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			852
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			5 888
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			5 888
Écart			0

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342			
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989						
	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser -BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéf. c. 1, déf. c. 2						352	6 740	354			
Déficits	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables										

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
---------------------------	---------

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
------------------------	---------

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

9 VIES

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
ACTIF IMMOBILISE																	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial			400		402		404	0	406							
	Autres			410	3 500	412		414		416	3 500						
Immobilisations corporelles	Terrains			420	0	422	0	424	0	426	0						
	Constructions			430	44 161	432		434		436	44 161						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels ^a			440		442		444		446							
	Installations générales, agencements, aménagements divers			450		452		454		456							
	Matériel de transport			460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476							
Immobilisations financières				480	600	482		484	600	486							
TOTAL				490	48 261	492		494	600	496	47 661						
II	AMORTISSEMENTS					Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial						495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles						500	3 500	502		504		506	3 500				
Immobilisations corporelles	Terrains					510		512		514		516					
	Constructions					520	5 095	522	2 208	524		526	7 303				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers					540		542		544		546					
	Matériel de transport					550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles					560		562		564		566					
TOTAL						570	8 595	572	2 208	574		576	10 803				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
										Court terme *		Long terme					
								19 %				15% ou 12,8%		0 %			
DEPOT CAUTIONNE SANS TVA		600				600				(600)							
Total		578	600	580		582	600	584		586	(600)	581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)						579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL										596	(600)	585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD^a
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise9 VIES

Néant☐

I										RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS					Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600	0	602	0	604	0	606	0								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601	0	603	0	605	0	607	0								
	Autres provisions réglementées *			610	0	612	0	614	0	616	0								
Provisions pour risques et charges				620	0	622	0	624	0	626	0								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630	0	632	0	634	0	636	0								
	Sur stocks et en cours			640	0	642	0	644	0	646	0								
	Sur comptes clients			650	0	652	0	654	0	656	0								
	Autres provisions pour dépréciation			660	0	662	0	664	0	666	0								
TOTAL				680	0	682	0	684	0	686	0								
A								MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				Dotations		Reprises					
Fonds commercial								681	0	683	0								
Autres Immobilisations Incorporelles								700	0	705	0								
Terrains								710	0	715	0								
Constructions								720	0	725	0								
Installations techniques, matériel et outillage								730	0	735	0								
Inst. générales, agencements et aménagements divers								740	0	745	0								
Matériel de transport								750	0	755	0								
Autres immobilisations corporelles								760	0	765	0								
TOTAL								770	0	775	0								
C												VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780	0						
II												DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)▯										982	1 057								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)▯				982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)▯			982 ter	0									
Déficits imputés										983	1 057								
Déficits reportables										984	0								
Déficits de l'exercice										860	0								
Total des déficits restant à reporter										870	0								
III												DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	0	381	0									
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	0											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	0	380	0									
N° du centre de gestion agréé										388	0								

Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ⁽²⁾	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.□ Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022			Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024			016	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

Exercice clos le2024-12-31SIREN822056867

Dénomination de l'entreprise9 VIES

Adresse (voie)7RueNEUVE DES BOULETS

Code postal75011VillePARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIIONS CORRESPONDANTES	904	700
Total des lignes 901 + 903	905	2	Total des lignes 902 + 904	906	700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)MmeNom de familleMIKHAILOUSKAYAPrénom(s)Katsiaryna

Nom d'usage% de détention52.85Nb de parts ou actions370

Naissance :Date1985-05-26N° de département99CommunePaysBELARUS

Adresse :N°5VoieVillaDES HAUTES TRAVERSES

Code Postal75020CommunePARIS-20E-ARRONDISSEMENTPaysFRANCE

Titre(2)MrNom de familleMIKHAILOUSKIPrénom(s)Aliaksandr

Nom d'usage% de détention47.14Nb de parts ou actions330

Naissance :Date1985-03-13N° de département75CommunePARIS-20E-ARRONDISSEMENTPaysFRANCE

Adresse :N°5VoieVillaDes Hautes Traverses

Code Postal75020CommunePARIS-20E-ARRONDISSEMENTPaysFRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

*

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 822056867

Dénomination de l'entreprise 9 VIES

Adresse (voie) 7 Rue NEUVE DES BOULETS

Code postal 75011 Ville PARIS

I -NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
---	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice ouvert le : 2024-01-01

Et clos le : 2024-12-31

Dénomination de l'entreprise 9 VIES Néant ☒
SIREN de l'entreprise 822056867 PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I	REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3
II	CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		
III	CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

IV	MECENAT –Liste des bénéficiaires finaux			
----	---	--	--	--

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie
------------------	-------------------	--------------	---------------	---------------------------

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise			9 VIES											
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF	
	Terrains								KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9	)		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1	)		KM		KN		KO	
		Installations gales, agencs*, aménagts des constructions		dont composants		M2	)		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3	)		KS		KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV			KW		KX	
		Matériel de transport *						KY			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB			LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK			LL		LM		
	TOTAL III						LN			LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T	
		Autres participations						8U			8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U		1V			
TOTAL IV						LQ			LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG			ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	3 500	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	44 161	MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG		NH	44 161	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	600	2F		2G		
TOTAL IV						I3		NJ	600	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	600	ØL	47 661	ØM		

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Désignation de l'entreprise **9 VIES**

Exercice N clos le **2024-12-31**

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B **DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise		9 VIES													
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	3 500						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	3 500						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	2 208	PO		PQ	7 303						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV	2 208	QW		QX	7 303						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	2 208	ØQ		ØR	10 803						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM					NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW – NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
--	--

Designation de l'entreprise				9 VIES							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
					1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1)(2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	42		42				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)			Z1							
	Personnel et compte rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	42	VU	42	VV			
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTATS DES DETTES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		À PLUS DE 5 ANS	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	757	757						
Emprunt set dettes financières divers (1)(2)		8A	600	600							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	777	777							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	104	104						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25 723	25 723							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	27 961	VZ	27 961						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	25 723	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

9 VIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 Euros
Siège social : 7 rue Neuve des Boulets
75011 Paris
RCS PARIS 822 056 867

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE
TENUE LE 09/08/2025

L'associé unique : Madame Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA
Forme juridique : SAS
Siège social : 7 rue Neuve des Boulets 75011 PARIS
Capital social : 7000 €
N° RCS : 822 056 867

L'associé unique agit en tant que gérant de la société.

L'ordre de jour :

L'associé unique de la société SAS 9 VIES a pris des décisions concernant les sujets suivants:

- Approbation des comptes de l'exercice
- Répartition des comptes de l'exercice

Approbation des comptes

1. L'associé unique a pris connaissance des comptes de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.
2. L'associé unique comprend et approuve les comptes de la société ainsi que toutes les opérations qui s'y rapportent.
3. L'associé unique constate que le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice de 5 888 €**.

Répartition du résultat

Il est décidé que le bénéfice de 5 888 € sera **reporté à nouveau en totalité**.

Le Président
Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA



9 VIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 Euros
Siège social : 7 rue Neuve des Boulets
75011 Paris
RCS PARIS 822 056 867

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Madame, Monsieur,

En ma qualité d'associé unique de la Société, je me suis réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de la Société, afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de prendre les décisions y afférentes.

Je rappelle que toutes les convocations et documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été régulièrement tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Les réalisations de l'exercice 2024 figurent sur les documents annexés (Bilan, Compte de Résultat). L'exercice 2024 se solde par un bénéfice de 5 888 € après impôt sur les sociétés.

En conséquence, je décide :

de reporter à nouveau le bénéfice de 5 888 € en totalité.

Fait à Paris, le 09 août 2025

Le Président
Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA

